

À l'ouverture de la séance du 27 septembre 2023, 44 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 21 membres présents, 23 procurations).

## 1. Approbation du procès-verbal du CAc

### 1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 31 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil académique du 31 mai 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

## 2. Affaires générales et statutaires

### 2.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>Collège des Usagers</b> 4 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 2 sièges sont à pourvoir par des hommes et 2 sièges sont à pourvoir par des femmes.	ROBINEAU Shana	Élue avec 3 voix pour
<b>Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés :</b> Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	DAUCÉ Bruno	Élu avec 16 voix pour

## 3. Ressources humaines

### 3.1 Avis sur le classement de la campagne 2024 des Chaires Professeur Junior

Le Conseil Académique plénier émet un avis favorable sur le classement de la campagne 2024 des Chaires Professeur Junior.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

Président de l'Université d'Angers

**Signé le 11 octobre 2023**